

L'AÉTÉLUQ, l'Association étudiante de la TÉLUQ, est une organisation étudiante qui a comme mandat de lutter pour la défense des droits et intérêts des étudiants ainsi que pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

L'AÉTÉLUQ rassemble tous les étudiants et étudiantes inscrits à la TÉLUQ, et agit tant à l'intérieur de la TÉLUQ que de l'UQÀM.

PRÉSIDENT-E D'ÉLECTIONS RECHERCHÉ-E

Responsabilités

- Présider le processus d'élection en conformité avec les règles de procédure, et ce, en collaboration avec le conseil d'administration de l'AETELUQ;
- Diffuser les procédures et les modalités des élections;
- Solliciter la participation des membres;
- Mettre en œuvre le processus et le calendrier électoral;
- Assurer un accès équitable aux facilités de diffusion et de communication de l'association et de l'université s'il y a lieu pour chaque candidat;
- Lancer les débats électoraux sur les diverses plates-formes prévues à cet effet;
- Surveiller et s'assurer du bon déroulement de la campagne des candidats;
- Surveiller et s'assurer du bon déroulement du vote;
- Toute autre tâche connexe jugée pertinente par le conseil d'administration;
- Présenter à l'AGA un rapport d'évaluation quant au déroulement du scrutin.

Durée et mandat

Le mandat est d'une durée approximative de 30 heures. Le mandat prend effet lors de la nomination du président d'élection et dure jusqu'aux élections de l'AGA.

Conditions requises

La présidence d'élection doit connaître les règles et les procédures d'élection et doit adhérer aux principes suivants en signant un serment d'office et de discrétion :

- S'engager à être disponible pour réaliser son mandat, (mois d'octobre et novembre) et à faire preuve de diligence et d'efficacité pour la réalisation des diverses tâches;
- Faire preuve d'honnêteté, d'impartialité et de justice;
- Ne recevoir aucune somme d'argent ou considération quelconque mis à part le traitement alloué par l'AÉTÉLUQ dans l'exécution des devoirs de sa charge;
- Ne pas favoriser directement ou indirectement un candidat;
- Ne pas révéler le nom du candidat pour qui une personne a voté, si ce renseignement parvient à sa connaissance notamment à l'occasion du dépouillement du vote sans y être autorisé par la loi;
- Ne pas divulguer les informations contenues dans la liste des membres de l'AÉTÉLUQ.

Compensation financière

La compensation financière est un montant forfaitaire de 400\$.

Modalités de dépôt des candidatures

Envoyez votre cv et une lettre de présentation par courrier électronique à aeteluq@aeteluq.org

Date limite du dépôt des candidatures

Les candidatures seront acceptées jusqu'à ce que la fonction soit comblée.